

Nancy, le 19 janvier 2026

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Vu le décret du n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

Vu la circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

ARRÊTE

Article 1 : Le jury session 2026 chargé de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA), pour les épreuves d'admission, est composé comme suit :

Présidente du Jury :

Madame ZAERCHER-KECK Véronique	IA-IPR de Lettres Rectorat de Nancy-Metz
--------------------------------	---

Membres du jury :

Monsieur CORNOLTI Christophe	IA-IPR d'Economie et Gestion Rectorat de Nancy-Metz
Madame WOJCIK Marianne	IA-IPR Sciences de la Vie et de la Terre Rectorat de Nancy-Metz
Madame BIANCHI Estelle	IA-IPR Sciences Médico-Sociales Rectorat de Nancy-Metz
Monsieur LELIEVRE Samuel	IA-IPR d'Education Musicale Rectorat de Nancy-Metz
Madame GIMBERT Stéphanie	IA-IPR d'Histoire-Géographie Rectorat de Nancy-Metz
Monsieur VODISEK David	IA-IPR d'Histoire-Géographie Rectorat de Nancy-Metz
Madame IZQUIERDO Patricia	IA-IPR de Lettres Rectorat de Nancy-Metz
Madame JOSEPH Nadine	IA-IPR Mathématiques Rectorat de Nancy-Metz

Article 2 : Les épreuves orales d'admission de l'examen du CAFFA se dérouleront du 06 janvier au 10 avril 2026.

Article 3 : La liste des candidats admis à l'examen du CAFFA session 2026 sera en ligne sur le site PARTAGE de l'académie de Nancy-Metz.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.


Pierre-François MOURIER

